

Résidence Le Moulin de la Zorn à GEUDERTHEIM

N'hésitez pas à venir nous rencontrer pour
faire plus ample connaissance !

Anne LEDERMANN GINGREAU
Responsable de la Résidence

Résidence du Moulin de la Zorn
15 rue du Moulin
67170 GEUDERTHEIM

03 88 75 70 00
contact@moulindelazorn.fr



Notre résidence a ouvert en 2017. Elle a pour but de rompre avec l'isolement des personnes seniors autonomes en leur offrant un lieu convivial et sécurisé ainsi qu'une multitude de services.



Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.

La résidence propose 72 appartements allant du studio au deux pièces avec un accès sécurisé et permettant une accessibilité aux personnes à mobilité réduite (ascenseurs).

De nombreux espaces aménagés sont à la disposition des résidents, tel qu'un salon-billard, une salle de détente et d'activités, des espaces verts, un jardin, ou encore une bibliothèque,....

Son emplacement idéal, au centre du village de Geudertheim, permet un accès direct à toutes les commodités utiles de la vie quotidienne (supermarchés, coiffeurs, restaurants, boulangeries...), en quelques minutes à pied seulement.

La résidence du Moulin de la Zorn est une solution idéale pour des seniors dynamiques, désireux de conserver leur indépendance en toute sécurité.

Les appartements sont meublés et disponibles à la location :

- Cuisine équipée avec micro-onde, plaques électriques, réfrigérateur, vaisselle, ...
- Douche à l'italienne, meuble vasque, WC
- Accès téléphonique et Internet illimité
- Système d'appel d'urgence dans chaque logement et ligne directe avec Sécuritas

Les espaces communs proposent :

- Un service traiteur
- Un salon bibliothèque, salon télé
- Une tisanerie
- Des parties communes extérieures pour partager des moments conviviaux et de partage avec l'ensemble des résidents.



C'est en ce sens que nous vous proposons un forfait « Service Premium Senior » qui comprend :

- Un système de téléassistance Sécuritas « Quiatil » 24h/24.
- Une aide aux démarches administratives
- Une boîte aux lettres personnelle
- Un accès à la laverie
- Des animations et des sorties régulières
- Du jardinage
- Une coordination médicale ou paramédicale si besoin



La Résidence permet d'accéder aux services à la personne et l'aide au logement APL(CAF). L'agrément de service à la personne, vous permettra des déductions ou crédits d'impôts (50%) sur ces services.